

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **14**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 11 puis 12 à partir de 18h45 :

BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, CORONEL Célia (à partir de 18h45), Da SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

Avaient donné procurations : 3 puis 2 à partir de 18h45 :

CORONEL Célia à SORNET Emilie jusqu'à 18h45
MARTIN-COCHER Olivier à DELEGLISE Christian
MORVAN Yves à GIRARD Philippe

Secrétaires de séance : BOZON-VAILLE Françoise, LAPERROUSE Madeleine

Intervenant : Fabien BERNARDIS, directeur de ARC ENERGIES MAURIENNE (AEM)

L'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 se fera après le point I

Ordre du jour :

- I. DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC A.E.M. PORTANT SUR LA LOCATION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE AVEC UNE PRESENTATION PAR LE DIRECTEUR FABIEEN BERNARDIS ;**

M. BERNARDIS explique que les panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit du bâtiment de la salle polyvalente et pris en charge par AEM qui loue le toit à la commune grâce à une convention.

En contrepartie la commune percevra une redevance annuelle de 8% du chiffre d'affaires annuel généré par la vente du courant produit par les panneaux. Celle-ci est estimée à 900 € soit 18 000 € pendant 20 ans)

AEM a souscrit une assurance et un contrat d'entretien (avec l'installateur ROSAZ) pour ce matériel.

Les panneaux fonctionnent depuis le 14 janvier. La puissance maximum est de 80 000 kWh. L'installation d'un extracteur d'air s'avère nécessaire dans le local abritant l'onduleur (appareil convertissant le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif utilisable par le réseau).

Le directeur d'AEM quitte la salle à 18h30.

VOTE pour mandater le Maire à signer la convention avec AEM : 13 pour
(Gérard BORDON, en tant que Président d'AEM, ne prend pas part au vote)

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

M. Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'acquisition d'un téléphone de secours pour la salle polyvalente : 14 pour

Il sera traité après le point X.

II. DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAFOND DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS (RIFSEEP) ;

Gérard BORDON rappelle que suite à l'information donnée lors du conseil municipal du 17 décembre 2025 concernant l'augmentation du plafond du RIFSEEP, le Comité Social Territorial a fait savoir qu'il n'avait pas besoin d'être consulté pour des augmentations de plafond du régime indemnitaire. De fait, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les montants annuels maximums du régime indemnitaire.

1. Il est proposé pour l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) un montant plafond annuel de :
 - 11 340 € pour les emplois du Groupe 1 : responsable du secrétariat, secrétaire adjointe, ATSEM agent de maîtrise, agents de maîtrise technique.
 - 10 800 € pour les emplois du Groupe 2 : secrétaire d'accueil, ATSEM, agents des services techniques.

Le maire est chargé de prendre les arrêtés fixant le montant de l'IFSE pour chaque agent.

2. Il est proposé pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) un montant plafond annuel de 1 000 € (pour 35 heures par semaine) pour tous les agents.

Le maire pourra prendre un arrêté pour modifier le montant du CIA attribué à l'issu des entretiens professionnels qui est actuellement de 800 € (pour 35 heures par semaine et pour une réalisation des objectifs à 100%) pour l'ensemble des agents.

VOTE : 13 pour, 1 abstention (Madeleine LAPERROUSE)

III. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% ;

Philippe GIRARD rappelle qu'avant le vote du budget, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à régler les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % de crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2025.

VOTE : 14 pour

IV. SUBVENTION ONF ;

Christian DELEGLISE précise que dans le cadre de l'exploitation de sapins dépérissants et épicéas scolytés, dans les parcelles n°19-20 et 23 du canton du Jet la commune peut percevoir une subvention du conseil Départemental à hauteur de 500 €/hectare (aide à la mobilisation du bois énergie) soit 9 000 € pour les 18 hectares parcourus dans la forêt communale.

VOTE pour demander la subvention au Conseil Départemental : 14 pour

V. APPROBATION DE LA CONVENTION VTT ;

L'association "LES FREINES TARD" souhaitent pratiquer le VTT sur les pistes de la forêt communale. Des échanges ont eu lieu entre les membres de l'association, la commune et l'ONF, garant de la bonne pratique au sein de notre forêt, aboutissant à une convention dont le conseil a pris connaissance et qu'il doit entériner.

Des précisions ont été apportées :

- L'association a son siège à Sainte Marie
- Le bois mort doit rester en forêt
- La pratique nocturne est autorisée jusqu'à 22 h
- Les frais de dossier de 180 € sont à verser à l'ONF

Arrivée de Célia CORONEL à 18h45.

Emilie SORNET s'inquiète de la circulation et du stationnement, notamment l'été, sur les routes d'accès aux pistes. Philippe GIRARD indique qu'une attention particulière sera portée sur l'évolution dans le temps du nombre d'adhérents.

VOTE pour valider la convention : 1 contre (Olivier MARTIN-COCHER), 2 abstentions (Emilie SORNET, Philippe GIRARD), 11 pour
Gérard BORDON sera mandaté pour signer la convention.

VI. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET PREVOYANCE DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE ;

Chaque début d'année il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance du parc informatique de l'école, ordinateurs et vidéoprojecteurs.

Françoise BOZON-VAILLE présente les devis de la société GT Informatique :

- Forfait pour 4 vidéoprojecteurs 375 €
- Forfait pour 18 PC 4 495,40 €
- Renouvellement de 2 PC, formatage et paramétrage 1 686,10 €

La maintenance est étalée sur toute l'année en fonction de l'évolution du système d'exploitation et des besoins académiques.

L'équipe enseignante renouvelle son entière satisfaction au regard de la disponibilité et des interventions de Gilles AIGLOZ. Il est proposé de valider les 3 devis.

VOTE : 14 pour

VII. DELIBERATION CONCERNANT LE DEVIS D'AGRANDISSEMENT DE LA CHAMBRE DE VANNES ;

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de chaleur il avait été évoqué avec les sociétés AQUAGED et E2S l'installation d'un pot à boue en partie basse du réseau. Sa mise en place nécessitant l'agrandissement de la chambre de vannes située vers le lotissement de l'OPAC, la Commune a demandé un devis à la société TRAVAUX PUBLICS PANINI. Le montant s'élève à 5 300,20 €.

La société AQUAGED, qui ne souhaite pas intervenir dans l'installation du pot à boue, préconise une dalle au fond de la chambre de vannes pour prévenir les affaissements de terre en cas d'inondation. Françoise BOZON-VAILLE propose de reprendre contact avec l'entreprise E2S pour avoir son avis sur la pertinence de ces travaux et de refaire un devis remplaçant le gravier par une dalle en béton au fond de la chambre.

VOTE pour un accord de principe : 14 pour

VIII. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION ET MODERNISATION DU RESEAU CHALEUR ;

Françoise BOZON-VAILLE rappelle les devis d'AQUAGED et de PANINI présentés dans le cadre des travaux d'amélioration et de modernisation du réseau de chaleur :

- Fourniture et pose d'un adoucisseur DUPLEX 1 610,40 €
- Fourniture et pose d'un clarificateur/déseμβoueur 10 903,62 €
- Traitement du fluide du réseau 14 100 €
- Agrandissement de la chambre de vannes 5 300,20 €

Philippe GIRARD propose de faire une demande de subvention la plus élevée possible et d'anticiper les travaux.

VOTE : 14 pour

IX. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SONORISATION DE LA SALLE POLYVALENTE ;

Dans la continuité des travaux de rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire d'acquérir hors marché initial, du matériel de sonorisation et des accessoires scéniques.

M. le Maire propose au conseil de demander des subventions auprès :

- du Département dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes
- de la Région dans le cadre du FIC (Fonds d'Investissement Culturel)

VOTE pour demander les subventions les plus hautes possibles et l'autorisation d'anticiper les travaux : 14 pour

X. DELIBERATION CONCERNANT LE DEVIS DE SONORISATION POUR LA SALLE POLYVALENTE ;

La société ALV propose un devis comprenant 4 enceintes, un caisson de scène une sono mobile pour un montant de 20 839. 74 € HT.

Une tour télescopique est également nécessaire pour le réglage de la rampe lumineuse, un devis de 4 053.34 € HT est proposé.

VOTE pour valider les devis présentés : 14 pour

Informations concernant la salle polyvalente :

- La réception des travaux a eu lieu le 29 janvier, avec quelques réserves à lever au niveau de la charpente, la peinture et le nettoyage. Le moteur des tribunes doit être revu, il manque également un rideau.
- La commission de sécurité de ce jour a donné un avis favorable pour l'exploitation de la salle durant les 5 prochaines années.

XI. ACQUISITION D'UN TELEPHONE DE SECOURS POUR LA SALLE POLYVALENTE ;

Suite au passage de la commission de sécurité, il est nécessaire d'installer un téléphone de secours (avec carte GSM et une batterie autonome durant 6h) totalement indépendant du réseau pour appeler en cas de problème.

2 devis nous ont été soumis :

- Par ROSAZ ENERGIES pour 3 534 € HT
- Par DEBOST ELECTRICITE pour 2 283 € HT

M. Le Maire propose de valider le devis le moins cher.

VOTE : 14 pour

XII. DELIBERATION CONCERNANT LA VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Françoise BOZON-VIAILLE présente la convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes Terres de Maurienne (4C) et la Commune de Sainte Marie de Cuines dans le cadre de la restauration scolaire.

Cette convention, qui débute au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an, sera renouvelable par tacite reconduction. Elle rappelle le principe de l'organisation communautaire de la cantine dans nos locaux de la salle polyvalente, la fourniture des repas par l'entreprise API (Domène), le nombre de personnes affectées à la cantine (4), la responsabilité « conjointe » Commune-Communauté de Communes Terres de Maurienne.

L'ensemble du conseil souhaite qu'une mention, rappelant la prise en charge par la Communauté de Communes du matériel nécessaire à la préparation des repas, soit précisée dans la convention.

Françoise BOZON-VIAILLE s'engage à revoir la convention avec la Communauté de Communes pour une nouvelle présentation au prochain conseil.

XIII. DIVERS

- Philippe GIRARD fait lecture d'une motion de soutien à la commune de St COLOMBAN prise par la communauté de communes "Terres de Maurienne" auprès du Département, de la Région et de l'Etat. En effet, malgré l'ouverture de la partie basse de la station et la gratuité du ski, la baisse de l'activité économique du village inquiète suite à la fermeture de la partie haute de la station.
- Suite à la démission du Président de l'association "Cheval, Notre Passion", Laurent CHALEYSSIN également salarié et directeur de la structure, un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier.
- Dans le cadre de la valorisation du site de l'AURA, "Terres de Maurienne" a voté une somme de 10 000 € pour la pose d'une structure métallique comprenant une table de signalétique et des bancs en gabions installés à la FOLATIERE.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 18 février à 18h, afin de voter le compte financier unique.
- L'inauguration officielle du bâtiment de la salle polyvalente aura lieu le samedi 28 mars. Elle sera suivie d'une journée festive le dimanche 29 avec de nombreuses animations au programme : concert, danse, chant choral etc...

Les associations seront associées pour tenir buvettes ou petite restauration.

La séance est levée à 21 heures